

## DOSSIER DE PRESSE

### Inaugurations des premiers sites 4G multi-opérateurs en Meurthe-et-Moselle

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements  
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 5 juin 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile inaugureront, en présence d'**Éric FREYSSELINARD**, Préfet de Meurthe-et-Moselle; **Mathieu KLEIN**, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle; **François DIDIER**, Maire de Colmey; **Jean-François MARIEMBERG**, Maire d'Allondrelle-la-Malmaison; **Jean-Patrick DALLA-RIVA**, Maire de Villette et des élus locaux, **les trois premiers sites 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile du département de Meurthe-et-Moselle, dans la commune de Colmey.**

Les trois sites desserviront avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s les communes d'Allondrelle-la-Malmaison, Colmey et Villette. Ils représentent une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "New Deal Mobile" sur le territoire, avec l'arrivée aujourd'hui de la 4G dans ces trois communes.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire du Conseil départemental qui a permis une mise à disposition rapide des infrastructures. Ces pylônes ont été mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales. Ils font partie des anciens programmes de couverture dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par la collectivité, qui a construit les pylônes permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio.

L'arrivée de la 4G sur ces sites se fait grâce à l'accord historique du "New Deal Mobile" conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- > **64 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **9 000 sites sont passés en 4G en 2018.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms dans un souci de transparence et de pédagogie a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <http://bit.ly/CompteurNewDealMobile>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : <http://bit.ly/NDMPlaquette2019>

## Point sur la couverture mobile

### En région Grand Est

La région Grand Est comptait 8 249 sites tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, 6 012 étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, 684 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements Grand Est	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Ardennes	28
Aube	71
Bas-Rhin	97
Haute-Marne	25
Haut-Rhin	71
Marne	74
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>98</b>
Meuse	62
Moselle	110
Vosges	48
<b>TOTAL</b>	<b>684</b>

Au 31 décembre 2018, 2 237 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 2 237 sites, 1 644 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 402 pylônes multi-opérateurs (couvrant **614 communes**).

Départements Grand Est	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Ardennes	41	76
Aube	32	50
Bas-Rhin	15	17
Haute-Marne	125	199
Haut-Rhin	3	5
Marne	31	49
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>21</b>	<b>25</b>
Meuse	76	110
Moselle	20	23
Vosges	47	71
<b>TOTAL</b>	<b>411</b>	<b>625</b>

En outre, **30 pylônes multi-opérateurs (concernant 31 communes)** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **127 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

Départements Grand Est	Sites du dispositif de couverture ciblée
Ardennes	8
Aube	25
Bas-Rhin	13
Haute-Marne	3
Marne	15
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>14</b>
Meuse	23
Moselle	23
Vosges	3
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>

### Dans le département de la Meurthe-et-Moselle

La Meurthe-et-Moselle comptait **914 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, **781** étaient équipés en 4G. Au cours de l'année 2018, **98 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 décembre 2018, **133 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 133 sites, **84 sites multi-opérateurs se trouvant sur 21 pylônes et couvrant 25 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **49 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. **Par ailleurs, 3 pylônes multi-opérateurs proposent déjà la 4G dans les communes de Vilette, Colmey-Flabeuville et Allondrelle-la-Malmaison.**

En Meurthe-et-Moselle, ce sont également **14 sites 4G** qui, entre fin 2019 et début 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018).

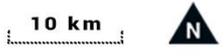
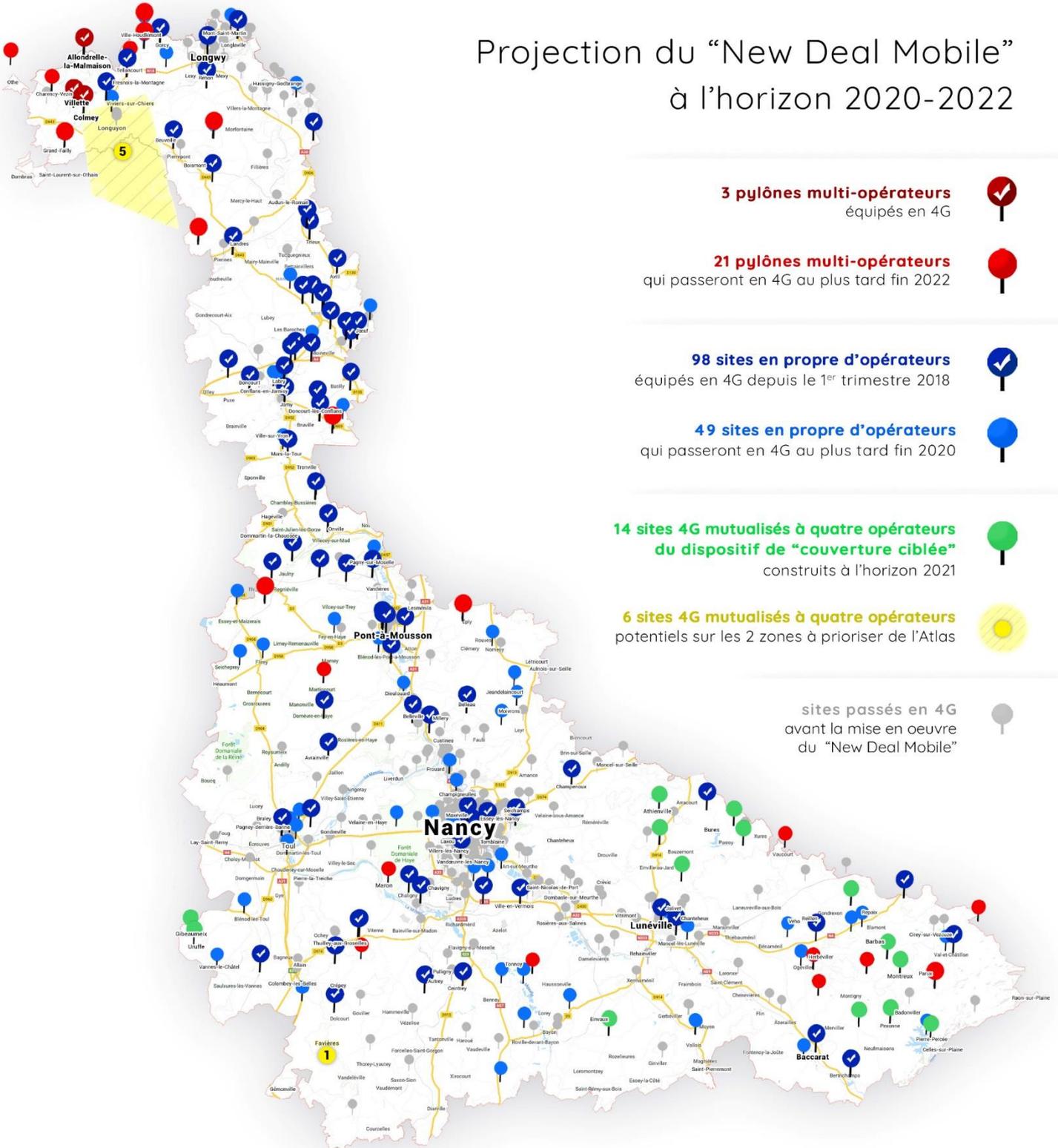
### Liste des 14 sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés de 2018 et 2019 en Meurthe-et-Moselle

Communes Meurthe-et-Moselle	Nombre de sites
Athienville	1
Coincourt	1
Crion	1
Gibeauveix	1
Halloville	1
Vacqueville	1
Valhey	1

Communes Meurthe-et-Moselle	Nombre de sites
Autrepierre / Gondrexon	1
Clayeures	1
Montreux	1
Pierre-Percée	1
Uruffe	1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

# DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

## Projection du “New Deal Mobile” à l’horizon 2020-2022



\*

## Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du "New Deal Mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **14 sites en Meurthe-et-Moselle seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

## En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **6,7 Go de données par mois.**

### Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal Mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

### Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

### En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

## L'accord historique ou "New Deal Mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal Mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

# Un accord visant à :



**Généraliser** la 4G  
sur le réseau existant



**Une accélération**  
qui concerne  
les axes de transport



**Une accélération  
supérieure  
à 5 ans**  
par rapport aux obligations  
existantes

**55 000 km**

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

**100 %** d'ici fin 2020

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G  
de chaque opérateur et des sites du programme  
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

**23 000 km**

du réseau ferré régional le seront à

**90%** d'ici fin 2025

**Adopter** un nouveau « thermomètre »  
pour la couverture mobile :  
la « bonne couverture\* »

**5 000**

nouveaux sites pour généraliser  
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »  
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur  
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de  
couverture  
ciblée, les  
opérateurs  
devront densifier  
leur réseau  
mobile pour  
amener une  
« bonne  
couverture »  
à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – [monreseau-mobile.fr](http://monreseau-mobile.fr)



**Améliorer**  
la couverture  
à l'intérieur  
des bâtiments

Il s'agira notamment de  
développer la voix sur Wi-Fi  
(ou VoWiFi), à savoir utiliser  
le réseau Wi-Fi pour bénéfi-  
cier des services mobiles.  
Retrouvez le guide pratique  
« Comment améliorer  
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



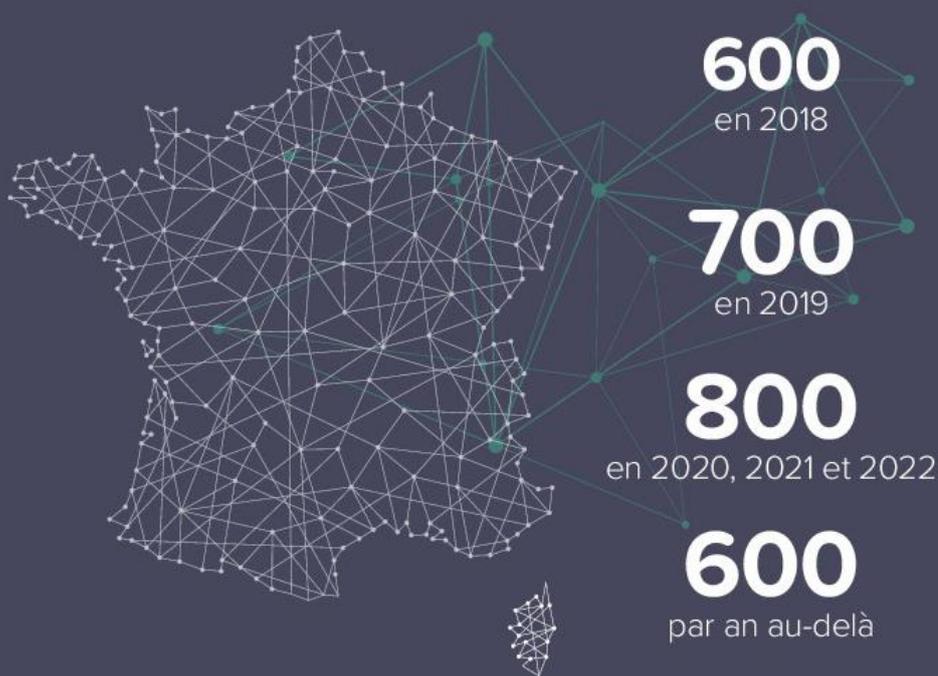
**Développer**  
des offres  
4G fixes

dans les zones identifiées  
par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,**

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTaccord](https://bit.ly/FFTaccord)

## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

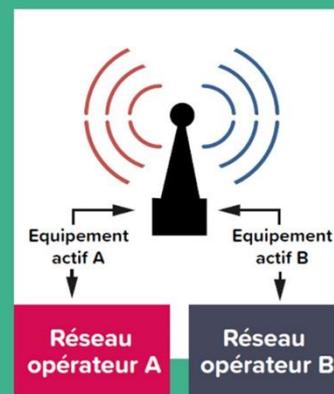
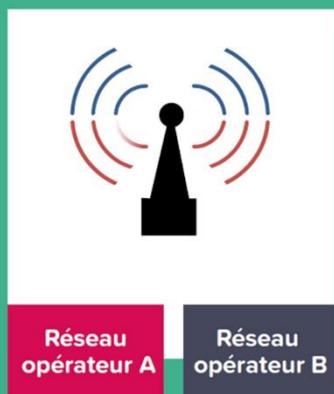
#### ACTIVES

#### PASSIVES

##### ITINÉRANCE

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS

